

COMMUNE DE SEUIL D'ARGONNE
CONSEIL MUNICIPAL
Du 17 07 2025

L'an deux mil vingt cinq, le dix sept juillet, à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Seuil d'Argonne étant assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent LOMBART, Maire.

Etaient présents : V. Lombart, M-C. George, M-C. Michel, J. Pinet, M. Ganassali, R. Colin, Y. Gallois, S. Gauthier.

Absent excusé : C. Charton (pouvoir à R. Colin).

Absents : M. Lionnet, N. Bertin, G. Pirot.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, S. Gauthier, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Vente d'une parcelle rue Commandant Laflotte

Délibération n°16

Suite à la réservation de terrain par délibération n°19 du 26 juillet 2024, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur CARDOT Maxime et Madame CARDOT Nathalie confirment leur volonté de se porter acquéreurs d'une parcelle à bâtir, non viabilisée, comprenant une partie de la parcelle AB 40 (en cours de division) et la parcelle AB 42 d'une contenance totale de 1375 m², situées rue Commandant Laflotte à Triaucourt, dans le but d'y construire une maison d'habitation.

Monsieur le Maire rappelle que le prix de vente a été fixé à 5 euros le m² par délibération n°34 du 26 octobre 2023.

Par ailleurs, le Maire précise que les acquéreurs disposent respectivement d'un délai d'un an pour déposer leur permis de construire et de celui de deux ans après l'accord du permis pour réaliser la construction.

En cas de non-respect des délais sus mentionnés, la Commune dispose d'un droit de rachat de la parcelle au prix de 5 euros le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, la vente à Monsieur CARDOT Maxime et Madame CARDOT Nathalie au prix de 5 euros le m² et dans les conditions prévues, d'une parcelle à bâtir, non viabilisée, comprenant une partie de la parcelle AB 40 (en cours de division) et la parcelle AB 42 d'une contenance totale de 1375 m² situées rue Commandant Laflotte à Triaucourt.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la vente et à signer tous les documents s'y rapportant.

Adhésion au Service Accompagnement en Procédures Statutaires du Centre de Gestion

Délibération n°17

Vu le Code général de la fonction publique notamment son article L452-40 prévoyant que les centres de gestion assurent des missions facultatives à la demande des collectivités et établissements, pour assurer toute tâche administrative

ainsi que des missions de conseils en organisation, notamment en matière d'emploi et de gestion des ressources humaines et de conseils juridiques ;

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité :

- demande l'adhésion de la collectivité de Seuil d'Argonne au Service Accompagnement en Procédures Statutaires du Centre de Gestion à compter du 22 juillet 2025 ;
- autorise le Maire à signer la convention correspondante ainsi que les lettres de commande.

Attribution d'une subvention à l'ADMR de REMBERVAL

Délibération n°18

Monsieur le Maire présente une demande de subvention 2025 exprimée par l'association ADMR de REMBERVAL.

Après examen de la demande, le Maire propose d'octroyer pour 2025, la somme de 300 euros à cette association locale, pour faire suite à la mise à disposition gracieuse de locaux communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, de verser 300 euros au titre de 2025 pour soutenir le développement d'activité au sein de l'ADMR de REMBERVAL.

Achat d'une parcelle voie de Belval

Délibération n°19

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour permettre la réalisation de la 2^{ème} réserve incendie à Triaucourt, il convient d'acquérir une partie de la parcelle AA 253 (en cours de division) d'une contenance de 171 m², propriété de Monsieur Laurent KISTER.

Le prix est fixé à 3,50 euros le m². La somme a été prévue au B.P 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, la rétrocession à la Commune d'une partie de la parcelle AA 253 située voie de Belval à Triaucourt au prix de 3,50 euros le m².

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'achat et la signature de tous les documents s'y rapportant.

Vente d'une parcelle chemin de la Damiselle

Délibération n°20

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune est propriétaire de la parcelle AB 40 en cours de division, dont une partie est à la vente comme terrain à bâtir. Il suggère que l'autre partie d'une contenance de 1071 m² soit proposée à la vente comme verger – jardin.

En concertation, le prix de vente est fixé à 3,50 euros le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, le prix de vente à 3,50 euros le m² de la parcelle concernée.

Délégués auprès du Syndicat Mixte Germain Guérard

Délibération n°21

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite des dernières élections municipales, trois délégués titulaires et de leurs suppléants ont été élus par le Conseil Municipal auprès du Syndicat Mixte Germain Guérard.

En raison de la démission de deux des titulaires, le Maire lance un nouvel appel à candidatures pour reconstituer la liste des titulaires.

Monsieur Y. Gallois se porte candidat.

Après être passé au vote, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité, Monsieur Y. Gallois délégué titulaire auprès du Syndicat Mixte Germain Guérard.

Facturation aux forains

Délibération n°22

Concernant la fête du dernier week-end d'août à Triaucourt, les remarques suivantes ont été émises :

- une diminution de fréquentation de la fête lors de ces 2 dernières années ;
- des forains qui remettent en question leur présence sur la fête ;

Suite à toutes ces remarques, Monsieur le Maire propose l'emplacement gratuit pour les forains présents sur la fête pour 2025. Il précise que le Comité des Fêtes offre des tickets aux enfants de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'annuler la précédente délibération n°37/2021 et accepte à la majorité (7 voix pour, 2 contre) de mettre à disposition des forains les emplacements gratuitement, le dernier week-end d'août.

Attribution d'un numéro de logement rue Commandant Laflotte

En vue de la construction d'une nouvelle maison d'habitation rue Commandant Laflotte (parcelle AB 40 en cours de division et AB 42), il convient d'attribuer un numéro de logement.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au vu des numéros déjà existants, le numéro 17 sera attribué à cette nouvelle construction par arrêté municipal.

Etang communal

En raison du faible niveau d'eau observé à l'étang communal, le Conseil Municipal décide de laisser l'accès gratuit à l'étang communal pour les habitants de la commune. Cette disposition est valable jusqu'au 31 décembre 2025, excepté les dimanches de chasse et requiert, le retrait préalable en mairie, pendant les horaires de permanences d'une carte de pêche gratuite.
Les poissons pêchés devront être remis à l'eau.

Fête à Senard

Inauguration à 10 h 45 de la plaque des Aviateurs en présence des autorités représentant notamment Le Souvenir Français, la Gendarmerie Nationale ou encore les Sapeurs-Pompiers. Cette cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur offert par la Municipalité.

Questions diverses

Un conseiller municipal a fait un don à la Commune d'un montant de 40 euros égalant la somme des bons d'achats communaux qu'il a reçu au titre de son activité professionnelle sur le marché campagnard.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la proposition O.N.F de martelage parcelle 23 en vue d'une vente sur pied en 2026.

Fin de la séance

Mr LOMBART Vincent	Mme GEORGE Marie- Cécile	Mme MICHEL Marie- Claude	Mr PINET Julien
Mr GANASSALI Mario	Mr GALLOIS Yves	Mme CHARTON Christelle	Mme LIONNET Marie
		Absente (pouvoir à R. Colin)	Absente
Mr BERTIN Nicolas	Mme COLIN Régine	Mme GAUTHIER Sandrine	Mr PIROT Gérard
Absent			Absent